

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE
DIRECTION DE L'HYDRAULIQUE
WILAYA DE TIARET
N.I.F N° : 0 970 1401 50089 33

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire DES MARCHES

Conformément aux dispositions de l' article 65 alinéa 2 du décret présidentiel n°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et de delegation de service public .Il est porté à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant paticipés à l'avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence des capacités minimale N°10/2026 paru sur le quotidien national en langue arabe : الجزائر الجديدة le : 29/03/2026, et dans un quotidien national en langue étrangère et le BOMOP relatif a la : «protection des centres de TIARET,SOUGUEUR ,TOUSNINA,AIN BOUCHEKIF,SIDI HOSNI ,MEGHILA ,ZMALET AEK,OUED LILI ,SEBT,GUERTOUFA, et TIDDA contre les eaux pluviales et leseaux de crues » .

Lot13:Rénovation du réseau d'assainissement pluvial dela Rue Emir AEK (RAS SOUK-ROND-POINT MECHRAA SFA

Lot14 : Rénovation du réseau d'assainissement pluvial de la cité de TEFFAH 01

Lot15 : Rénovation du réseau d'assainissement pluvial stagnantes à travers la commune de TIARET .

Lot16 : Réalisation d'un réseau de drainage des eaux usées et des eaux pluviales du marché couvert de la cité BELLE VUE (VOLANI).

Qu'à l'issue de jugement des offres les travaux sont attribués provisoirement aux entreprises suivantes :

Soumissionnaire retenu	Lot	Montant (DA)		Délai	Note Tech	Observation
		Proposé	Corrigé			
EURL BAYA HYDRO –Tiaret- NIF : 002114042392585	13	79.634.800.00	79.634.800.00	06 mois	66.00	Offre pré qualifiée techniquement et moins disante.
EURL ECHANOUIA NIF : 099842052218381	14	57.139.040.00	57.139.040.00	06 mois	91.00	Offre pré qualifiée techniquement et moins disante.
BELHADJ KHALED –Tiaret- NIF :197214140052048	15	38.843.980.00	38.843.980.00	04 mois	56.00	Offre pré qualifiée techniquement et moins disante.
NOUGAL BENAISSA NIF: 198338130010734	16	38.347.750.00	38.347.750.00	04 mois	66.50	Offre pré qualifiée techniquement classée en 2 ^{ème} position le moins disant et le 2 ^{ème} ont bénéficiés des lots n°13 .

Le soumissionnaire qui conteste l'attribution provisoire du marché peut introduire un recours dans les 10 jours à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du marché auprès de la commision des marchés compténte conformément à l'article 82 du décret présidentiel n°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et de delegation de service public. si le dixième jour concide avec un jour férier ou un jour de repos légal la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant. Les candidats et soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures offres technique et financière sont invités à se rapprocher du service contractant au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché, pour leur communiquer ces résultats , par écrit.

Le Directeur